

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE 2018-2019 : CONVENTION AVEC
FRANÇOIS DUBET**

Direction Proximité - Culture
N° 2019-D- 62

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ⇒ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant, l'absence de Monsieur Jacky BOUCHAUD,

- ⇒ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du cycle de conférences des parcours d'éducation artistique et culturelle, est approuvée la convention de partenariat entre Monsieur François Dubet, et GrandAngoulême.

Article 2 – La présente convention prévoit l'intervention de François Dubet qui partagera son expérience en tant que sociologue spécialisé sur la notion d'égalité des chances à l'école lors de la conférence qui aura lieu le mercredi 19 mars 2019 à l'Alpha.

Article 3 – GrandAngoulême prendra en charge la rémunération de l'intervenant d'un montant de 150 €, les frais de transport, la restauration et l'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 février 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28/02/2019**
Publié ou notifié,
Le **28/02/2019**